

### Aperçu :

- La sécurité des médicaments dans les foyers de soins de longue durée (SLD) est d'une importance cruciale pour la santé et le bien-être des résidents.
- Dans le rapport final de l'[Enquête publique sur la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée](#), la juge Gillese a souligné l'importance de la gestion des médicaments dans les foyers de SLD pour assurer la sécurité des résidents.
- La juge Gillese a formulé une série de constatations et de recommandations visant à renforcer la sécurité des médicaments dans les foyers de SLD, y compris des recommandations sur la façon dont la technologie peut servir à renforcer la gestion des médicaments.
- Cela comprend des recommandations précises pour que le ministère des Soins de longue durée (MSLD) établisse un programme visant à fournir aux foyers de SLD du financement à l'appui de l'amélioration des technologies liées aux médicaments.
- Les partenaires et les intervenants du secteur des SLD ont confirmé le rôle précieux que la technologie peut jouer en vue d'appuyer la sécurité des médicaments.
- Il a été démontré que les technologies de la sécurité des médicaments sont efficaces pour appuyer la sécurité dans les milieux de soins, y compris dans les foyers de soins actifs et de SLD.
- C'est pourquoi le MSLD lance un programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM). Ce programme aidera les foyers de SLD à adopter des technologies qui aideront à renforcer les systèmes de gestion des médicaments.
- Cet investissement vise à aider les foyers à travailler à la mise en œuvre de systèmes de technologie de la sécurité des médicaments qui renforcent la sécurité tout au long du cycle d'utilisation des médicaments.
- Les objectifs de ce programme sont les suivants :
  1. renforcer la sécurité des médicaments afin que les résidents des foyers de SLD soient moins exposés aux risques d'effets indésirables, comme les chutes et les hospitalisations inutiles;
  2. accroître l'adoption de technologies de la sécurité des médicaments dans l'ensemble du secteur des SLD.
- Le programme sur les TSM fournira un financement supplémentaire aux foyers de SLD sur une période de trois ans, afin de renforcer la sûreté et la sécurité des

## Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)

systèmes de gestion des médicaments dans le secteur des SLD en leur donnant accès à des technologies qui appuient :

- la transmission et le traitement électroniques sûrs et précis des renseignements sur les ordonnances;
  - l'optimisation des régimes de médication pour les résidents de foyers de SLD, y compris la détermination des possibilités de déprescription et d'aide à la décision au moment de la prescription;
  - le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en médicaments;
  - l'administration exacte des médicaments;
  - la supervision et la surveillance du processus d'utilisation des médicaments;
  - l'amélioration du fonctionnement du système de gestion des médicaments dans les foyers de SLD.
- Le ministère reconnaît que la gestion des médicaments est une activité complexe, en particulier dans les foyers de SLD, et qu'il est important d'adopter une approche multidimensionnelle pour renforcer la sécurité des médicaments.
  - Le ministère reconnaît également que les besoins varient d'un foyer de SLD à l'autre en ce qui concerne le renforcement des systèmes de gestion des médicaments. C'est pourquoi il offre aux foyers de SLD la souplesse nécessaire pour :
    - choisir entre diverses options de TSM sur le plan de la complexité et des dépenses;
    - présenter au ministère une demande d'examen des technologies qui répondent aux objectifs du programme sur les TSM, mais qui ne figurent pas sur la liste des technologies admissibles;
    - utiliser le financement des TSM à l'appui des activités de mise en œuvre, y compris le soutien à la gestion du changement.
  - Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la *Politique de financement du programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM) pour le secteur des soins de longue durée (SLD) du ministère (« Politique de financement »)*.

### 1. Qu'est-ce que la gestion des médicaments?

- En général, la gestion des médicaments se rapporte au processus de prescription, de distribution, d'entreposage et d'administration des médicaments, et de

## **Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)**

---

surveillance de leurs effets, afin de réduire le risque d'erreurs et d'incidents liés aux médicaments pour les résidents des foyers de SLD.

- Une gestion efficace des médicaments peut améliorer la sécurité et la qualité de vie des résidents des foyers de SLD et contribuer à faire en sorte qu'ils subissent moins d'effets négatifs à cause des médicaments, comme les chutes et les hospitalisations.

### **2. Pourquoi la gestion efficace des médicaments est-elle si primordiale?**

- Une gestion efficace des médicaments est essentielle pour assurer la sécurité dans les milieux de SLD. Les résidents des foyers de SLD se font prescrire plus de médicaments que quiconque dans tout autre milieu pour traiter des conditions comorbides multiples.<sup>i</sup>
- Les personnes âgées vivant dans un établissement de SLD se sont vu prescrire 9,9 catégories de médicaments, en moyenne - ce qui est beaucoup plus élevé que dans la collectivité.<sup>ii</sup>
- La polypharmacie est la consommation simultanée de multiples médicaments; elle est souvent définie comme la consommation courante de cinq médicaments ou plus.<sup>iii</sup>
- La polypharmacie accroît la complexité des régimes de médicaments et contribue de façon importante aux effets indésirables des médicaments :
  - À mesure que le nombre de médicaments prescrits à une personne augmente, le risque d'effets négatifs (p. ex., réactions indésirables aux médicaments, hospitalisations, décès) augmente également.
  - La consommation de plusieurs médicaments est associée à un taux accru d'utilisation potentiellement inappropriée de médicaments et à un risque accru d'événement indésirable lié aux médicaments.<sup>iv</sup>
  - La consommation de plusieurs médicaments accroît en outre le taux de visites à l'urgence et d'hospitalisations.<sup>v</sup>
- Compte tenu de la complexité de leur régime de médication, les résidents des foyers de SLD courent un risque accru d'erreurs et d'incidents involontaires liés aux médicaments qui peuvent entraîner des résultats négatifs.

### **3. Comment peut-on améliorer les systèmes de gestion des médicaments dans le secteur des SLD?**

## Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)

---

- La gestion des médicaments est un processus complexe et multidimensionnel qui fait intervenir de nombreuses personnes et de nombreuses étapes.<sup>vi</sup>
- En raison de cette complexité, les données probantes appuient le recours à des approches multidimensionnelles comportant de multiples interventions, afin d'améliorer les pratiques de médication.<sup>vii</sup>
- Les améliorations technologiques apportées aux systèmes de gestion des médicaments peuvent être des interventions efficaces pour améliorer la sécurité des médicaments, surtout lorsqu'elles sont mises en œuvre dans le cadre d'une approche systématique d'amélioration de la qualité axée sur l'équipe qui tient compte de l'analyse des systèmes de gestion des médicaments et des incidents liés à des médicaments qui se sont produits.<sup>viii</sup>

*Remarque : Les foyers de SLD doivent suivre toutes les règles de gestion des médicaments énoncées dans la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée (LFSLD) et le Règlement 79/10 (Règlement) relevant de la LFSLD.*

### **4. Comment la technologie peut-elle aider à renforcer la sécurité des médicaments?**

- L'introduction de technologies destinées à automatiser et informatiser les activités liées aux médicaments peut améliorer la sécurité des médicaments.<sup>ix</sup>
- On peut se servir de la technologie pour renforcer la sécurité des médicaments à toutes les étapes du processus d'utilisation des médicaments dans les foyers de SLD, y compris la prescription, la vérification par le pharmacien, la distribution, l'entreposage, l'administration et la surveillance.
- La technologie de la sécurité des médicaments peut être plus efficace lorsqu'elle est intégrée à des systèmes électroniques de gestion des médicaments en circuit fermé qui couvrent tout le processus d'utilisation des médicaments. Comme la juge Gillese l'a fait remarquer dans son rapport final :

*« Les hôpitaux s'orientent de plus en plus vers la mise en œuvre de systèmes électroniques de gestion des médicaments en circuit fermé afin d'améliorer la sécurité globale des médicaments. Ces systèmes en circuit fermé comprennent des composantes de système électronique qui appuient toutes les étapes de la gestion des médicaments, y compris la prescription, la distribution et l'administration des médicaments. Bien qu'il ne soit peut-être pas*

*possible pour les foyers de SLD de mettre immédiatement en œuvre toutes les composantes d'un système en circuit fermé, ils peuvent s'en rapprocher en intégrant l'une des technologies... dans leurs systèmes existants de gestion des médicaments. »<sup>x</sup>*

### 5. Qu'est-ce qu'un système électronique de gestion des médicaments en circuit fermé?

- Un système électronique de gestion des médicaments en circuit fermé est une infrastructure technologique dotée de composants électroniques interconnectés qui appuient toutes les étapes de la gestion des médicaments, y compris la prescription, la distribution, l'administration des médicaments, et la surveillance de la consommation de médicaments. Il s'agit de systèmes électroniques de gestion des médicaments de bout en bout qui assurent un flux continu d'information tout au long du processus<sup>xi</sup>.
- Les systèmes électroniques de gestion des médicaments en circuit fermé peuvent présenter les caractéristiques suivantes :
  - Un dossier de santé électronique (DSE), qui est défini comme un « outil intégré et sûr qui permet de voir toutes les interactions d'une personne avec le réseau de la santé » qui « fournit un portrait numérique complet de ses antécédents médicaux. »<sup>xii</sup>. Les DSE constituent le fondement de systèmes électroniques de gestion des médicaments et peuvent comprendre l'accès à des renseignements comme les résultats de laboratoire, les images diagnostiques, les médicaments distribués, etc.
  - Commande électronique de médicaments avec aide à la décision clinique intégrée pour les prescripteurs au moment de la prescription, sans qu'il soit nécessaire de transcrire davantage l'ordonnance.
  - Saisie électronique des instructions du prescripteur dans le DSE.
  - Examen électronique des ordonnances par un pharmacien.
  - Intégration du DSE du foyer de SLD au système de fournisseur de services pharmaceutiques (FSP).
  - Accès à distance à l'information (p. ex., contenue dans un DSE ou un dossier électronique d'administration de médicaments) par les professionnels concernés du cercle de soins (FSP, prescripteur, infirmière en SLD, etc.).
  - Armoires de distribution automatisée ayant les caractéristiques suivantes :

## Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)

---

- Capacité d'être profilée pour contenir des renseignements propres aux résidents (ou y être liés).
  - Possibilité d'accès sécurisé et de surveillance (c.-à-d. que l'accès et les transactions sont enregistrés).
  - Capacité d'être intégrée au DEAM, au DSE et aux systèmes pharmaceutiques.
  - Permettre au FSP d'examiner les ordonnances de médicaments à distance et de les distribuer après examen par un pharmacien.
  - Capacité de distribuer des médicaments à dose unitaire.
- Collaboration et communication électroniques entre les membres de l'équipe de soins, y compris au moment de la transition des soins.
  - Production automatique de rapports (p. ex., doses manquées, etc.).
  - Lien avec les ressources d'information dans tous les contextes de soins (p. ex., dossiers de l'hôpital, résultats de laboratoire, historique des médicaments, images diagnostiques, etc.).
- Bien que le MSLD ne s'attende pas à ce que tous les foyers de SLD mettent en œuvre toutes les technologies admissibles au programme sur les TSM, les foyers de SLD sont encouragés à envisager le concept d'un système électronique de gestion des médicaments en circuit fermé.
  - Dans le cadre d'un processus de planification de l'évaluation des besoins, les foyers devraient tenir compte non seulement de la façon dont les TSM peuvent être intégrées dans l'infrastructure technologique existante du foyer, mais aussi de l'intégration future des TSM. Les titulaires de permis de SLD doivent travailler avec leur fournisseur de services pharmaceutiques (FSP) pour veiller à ce que l'intégration de ces systèmes puisse fonctionner dans le foyer et à ce que toutes les exigences de la LFSLD et de son Règlement soient respectées.

### **6. Quelles technologies sont admissibles en vertu du programme sur les TSM et comment contribueront-elles à renforcer la sécurité des médicaments?**

- Le ministère a déterminé cinq des principaux types de TSM qui se sont révélés efficaces pour renforcer la sécurité des médicaments et qui peuvent être intégrés aux systèmes électroniques de gestion des médicaments en circuit fermé, lesquels sont décrits dans le tableau suivant :

**Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)**

<b>Technologie</b>	<b>Description</b>
<p>Saisie informatisée des commandes des prescripteurs (CPOE) ou prescription électronique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CPOE est un système électronique ou informatisé qui permet à un prescripteur autorisé d’entrer directement les ordonnances médicales, y compris les ordonnances de médicaments. Idéalement, les systèmes CPOE offrent également un soutien intégré à la décision clinique.</li> <li>• L’établissement d’ordonnances électroniques est la création et la transmission électroniques sécurisées d’une ordonnance entre un prescripteur autorisé et la pharmacie d’un patient ou d’un résident, au moyen d’un DSE clinique et d’un logiciel de gestion de pharmacie.</li> <li>• La CPOE/ordonnance électronique peut renforcer la sécurité des médicaments en : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ réduisant le risque d’erreurs au moment de la prescription (surtout lorsque l’aide à la décision est fournie en conjonction avec la technologie de rédaction électronique);</li> <li>○ permettant l’aide à la décision clinique au moment de la prescription afin d’optimiser les résultats de la pharmacothérapie;</li> <li>○ réduisant le risque d’erreurs de transcription (p. ex., lorsque les ordonnances sont manuscrites et doivent être transcrites);</li> <li>○ permettant une communication électronique sécuritaire et en temps opportun entre les pharmaciens et les prescripteurs (et les autres membres de l’équipe interdisciplinaire), lorsqu’ils sont intégrés au système de la pharmacie et/ou au DSE du foyer de SLD;</li> <li>○ étant intégrée au bilan comparatif des médicaments électronique, elle peut faciliter un processus de commande de médicaments plus efficace.</li> </ul> </li> </ul>
<p>Dossiers électroniques sur l’administration des médicaments (DEAM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier électronique sur l’utilisation des médicaments qui est tenu à jour numériquement dans un système informatique. Un DEAM indique les médicaments à administrer sur un écran d’ordinateur, et les doses sont enregistrées par saisie des données.</li> <li>• Les DEAM peuvent renforcer la sécurité des médicaments en :</li> </ul>

**Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)**

Technologie	Description
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ améliorant l'accès à l'information sur la santé pour toute l'équipe de santé;</li> <li>○ prévenant les incidents liés à des médicaments en permettant de reconnaître en temps réel les alertes propres aux résidents;</li> <li>○ facilitant l'exécution efficace et/ou automatisée des documents par le personnel infirmier;</li> <li>○ procurant la capacité de recueillir et d'analyser les données sur l'administration de médicaments dans les foyers de SLD.</li> </ul>
<p>Codage lisible par machine pour l'administration de médicaments (p. ex., administration de médicaments par code à barres)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le codage lisible par machine utilise une marque d'identification codée (p. ex., un code à barres) représentant les données qui peuvent être lues à l'aide d'un appareil de lecture informatisée, comme un numériseur ou un imageur, aux fins de l'administration des médicaments.</li> <li>● Le codage lisible par machine peut renforcer la sécurité des médicaments en aidant à automatiser le processus de vérification de l'administration du bon médicament au bon résident.</li> </ul>
<p>Armoires de distribution automatisée (ADA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Appareil ou armoire d'entreposage de médicaments qui distribue électroniquement des médicaments de façon contrôlée et qui fait le suivi de l'utilisation des médicaments.</li> <li>● Il existe différents types d'ADA. Aux fins du programme sur les TSM, le type d'ADA (et la fonctionnalité connexe) dont il est question sont les systèmes de distribution en salle décrits dans le rapport final de l'enquête de la juge Gillese (voir les pages 113 à 117 du volume 3 du rapport final).</li> <li>● Les ADA permettent de conserver et de distribuer des médicaments près du point d'intervention tout en contrôlant et en suivant la distribution des médicaments.</li> <li>● Les ADA peuvent renforcer la sécurité des médicaments en : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ contrôlant l'accès aux médicaments critiques et à risque élevé (p. ex., les opioïdes), avec la capacité de produire des rapports sur ce qui a été consulté et le moment où l'accès a eu lieu et de suivre le processus;</li> </ul> </li> </ul>



**Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)**

Technologie	Description
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ étant lié aux profils de DEAM des résidents et, par conséquent, en permettant la distribution de médicaments pour une personne en particulier seulement s'ils lui ont été prescrits ou en exigeant l'identification du résident pour lequel les médicaments ont été récupérés (avec le suivi des ordonnances par la pharmacie);</li> <li>○ permettant l'entreposage de médicaments critiques sur place au foyer avec un lien électronique direct avec le système FSP, ce qui permet la mise à jour à distance du profil de DEAM d'un résident et la distribution électronique de médicaments à partir de l'ADA, réduisant ainsi éventuellement le temps nécessaire pour administrer la première dose aux résidents des foyers de SLD;</li> <li>○ offrant des occasions d'améliorer la gestion de l'approvisionnement en médicaments après les heures de travail et en cas d'urgence;</li> <li>○ offrant des possibilités de réduire le temps passé aux changements de quart à effectuer le dénombrement des substances désignées (p. ex., opioïdes), ce qui libérerait du temps pour d'autres priorités de soins.</li> </ul>
<p>Systèmes électroniques d'aide à la décision clinique (SEADC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un SEADC est un outil électronique intégré ou en interface avec le DSE qui aide les prestataires de soins de santé à prendre des décisions médicales et, plus précisément, à prendre des décisions au sujet du régime de médication d'un résident.</li> <li>● Les SEADC peuvent être intégrés aux systèmes de CPOE/prescription électronique afin de fournir des alertes en temps réel en réponse aux données du DSE au moment de la prescription ou à d'autres moments du processus d'utilisation des médicaments.</li> <li>● Les SEADC peuvent être intégrés aux systèmes de CPOE/prescription électronique afin de fournir des alertes en temps réel en réponse aux données du DSE au moment de la prescription.</li> <li>● Il peut aussi s'agir de systèmes qui ne sont pas intégrés aux systèmes CPOE/prescription électronique (tout en étant toujours intégrés au DSE) et qui servent à appuyer d'autres</li> </ul>

## Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)

Technologie	Description
	<p>points du processus d'utilisation des médicaments au-delà de la prescription initiale, comme l'examen des médicaments.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Voici des exemples de SEADC :<ul style="list-style-type: none"><li>○ logiciel qui fournit des alertes en temps réel au moment de la prescription;</li><li>○ logiciel qui soutient le rapprochement électronique des médicaments;</li><li>○ outils électroniques de déprescription;</li><li>○ outils électroniques d'examen des médicaments.</li></ul></li><li>• Les SEADC peuvent renforcer la sécurité des médicaments en :<ul style="list-style-type: none"><li>○ alertant les prescripteurs sur les problèmes de sécurité comme les allergies aux médicaments, les interactions entre médicaments, les interactions entre médicaments et maladies, les doubles emplois thérapeutiques, les problèmes de dosage liés à l'insuffisance rénale, les médicaments potentiellement inadéquats en raison de l'âge (p. ex., liste de Beers) au moment de la prescription initiale;</li><li>○ produisant des rapports en vue d'appuyer les examens des médicaments (p. ex., en déterminant les possibilités de déprescription et en appuyant le rapprochement des médicaments).</li></ul></li></ul>

### 7. Comment ces technologies peuvent-elles soutenir la sécurité des médicaments?

- Individuellement, ces types de technologies peuvent aider à renforcer la sécurité des médicaments à différentes étapes du cycle de gestion des médicaments.
- Ensemble, ces technologies peuvent être intégrées pour créer un système en circuit fermé de gestion des médicaments et de leurs effets tout au long du cycle de gestion des médicaments et appuyer la sécurité à chaque étape.
- L'intégration de ces technologies dans un système en circuit fermé peut permettre d'optimiser les avantages liés à la sécurité des médicaments.

## **Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)**

---

- Afin d’obtenir ces avantages, la sélection et la mise en œuvre des technologies devraient se faire à la suite d’un processus de planification qui :
  - détermine les points à améliorer dans le système de gestion des médicaments;
  - établit les priorités en matière de sécurité des médicaments;
  - examine attentivement le choix des technologies qui aideront à répondre aux priorités en matière de sécurité des médicaments et jetteront les bases de l’adoption future des TSM et de l’établissement d’un système de médication en circuit fermé;
  - détermine les capacités actuelles de l’infrastructure technologique et la façon d’y intégrer d’autres technologies;
  - tient compte d’autres initiatives technologiques en cours et des systèmes actuellement en place dans les organismes de la collectivité (p. ex., hôpital local, équipe de Santé Ontario [ESO], etc.);
  - détermine les besoins futurs en matière de TSM et examine la façon dont les nouvelles technologies devraient être progressivement mises en œuvre;
  - permet de travailler en étroite collaboration avec le FSP pour le foyer, afin de s’assurer que le titulaire de permis satisfait à toutes les exigences de la LFSLD et de son Règlement et à toutes les modalités du contrat entre le titulaire de permis et le FSP;
  - comporte une collaboration étroite avec le FSP du foyer, afin de s’assurer que le titulaire de permis satisfait à toutes les exigences de la LFSLD et de son Règlement et à toutes les modalités du contrat entre le titulaire de permis et le FSP.

### **8. Comment ces technologies ont-elles été choisies comme dépenses admissibles pour le programme sur les TSM?**

- En plus des conseils fournis par la juge Gillese au sujet de technologies particulières qui devraient être mises en œuvre dans les systèmes de gestion des médicaments des foyers de SLD, le Ministère a également consulté des experts en matière de sécurité des médicaments et un large éventail d’intervenants du secteur.
- Il a été démontré que ces technologies sont efficaces pour appuyer l’amélioration de la sécurité des médicaments dans les milieux de soins de santé et de vie en commun, y compris dans le secteur des SLD en Ontario.

### 9. Comment les foyers de SLD déterminent-ils les technologies qu'ils devraient mettre en œuvre?

- Afin de faciliter la détermination des TSM qui peuvent appuyer le système de gestion des médicaments du foyer, on demande aux foyers de SLD de suivre un processus d'évaluation des besoins qui comprend :
  - une évaluation du système de gestion des médicaments du foyer de SLD à l'aide de l'Auto-évaluation de la sécurité des médicaments pour les soins de longue durée (MSSA-SLD) mise au point par l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients (ISMP Canada);
  - l'élaboration d'un plan technologique sur la sécurité des médicaments (ou des ajouts aux plans technologiques existants) pour cerner les domaines d'amélioration actuels de leur système de gestion des médicaments, déterminer leurs priorités en matière de sécurité des médicaments, et la façon dont la technologie nouvelle ou améliorée fera progresser ces objectifs; et les résultats précis qui seront atteints grâce à la mise en œuvre de chaque technologie. Les mesures de base des résultats attendus devraient être recueillies et suivies au fil du temps.
- Dans l'élaboration de ce plan, les foyers de SLD devraient tenir compte de facteurs comme les suivants :
  - **Besoins en matière de sécurité des médicaments** : Les foyers de SLD devraient tenir compte de la fonctionnalité des technologies admissibles et évaluer celles qui répondraient aux besoins de leur système de gestion des médicaments particulier. Ce faisant, les foyers de SLD peuvent tenir compte des résultats des évaluations trimestrielles et annuelles de leurs systèmes de gestion des médicaments, y compris des examens et des analyses des étapes du cycle de gestion des médicaments où les incidents et les erreurs de médication sont plus fréquents ou plus susceptibles de se produire, et de la ou des technologies qui répondraient le mieux aux besoins particuliers de ce système de gestion des médicaments. L'auto-évaluation MSSA-SLD peut aider les foyers à cerner les points à améliorer dans le système de gestion des médicaments et à envisager des technologies pour y remédier.
  - **Fonctionnalité** : Les foyers de SLD devraient tenir compte de la fonctionnalité des TSM qu'ils envisagent de mettre en œuvre. Dans chaque catégorie d'éléments admissibles, il y aura divers niveaux de fonctionnalité qui peuvent ou non appuyer le développement de systèmes TSM en circuit fermé et/ou la gestion optimale des médicaments. Par exemple, alors que les systèmes de CPOE/préscription électronique sans aide à la décision clinique

intégrées peuvent améliorer la sécurité des médicaments, un système qui contient cette fonctionnalité peut produire de meilleurs avantages en matière de sécurité des médicaments. De même, les technologies ADA offrent divers degrés de fonctionnalité. Comme l'indique le rapport final de la juge Gillese, « Les éléments qui garantissent la mise en œuvre et l'utilisation efficaces des ADAM comprennent :

- établir un lien entre l'ADAM et les profils des patients afin que l'ADAM puisse consigner quels médicaments ont été retirés pour quel résident;
  - fonder ce qui peut être pris sur des prescriptions de médicaments déjà entrées et approuvées dans le système;
  - disposer d'un conditionnement unitaire pour que l'infirmier n'ait accès qu'à une seule dose à la fois;
  - assurer l'interface des ADAM avec le système des fournisseurs de services pharmaceutiques pour permettre l'examen par le pharmacien. »<sup>xiii</sup>
- **L'infrastructure technologique existante** : Les foyers de SLD devraient tenir compte des technologies qui sont déjà en place dans leur foyer et de la façon dont les technologies admissibles au programme sur les TSM peuvent être intégrées à l'infrastructure technologique existante, y compris l'interopérabilité entre les systèmes. Cela devrait comprendre la prise en compte de l'interopérabilité entre les systèmes du foyer et les autres systèmes de la collectivité, le cas échéant.
- **Besoins technologiques futurs** : Les foyers de SLD devraient tenir compte des besoins futurs en TSM dans le cadre de la planification de la mise en œuvre des technologies admissibles. Il faut tenir compte des futures technologies qui pourraient être mises en œuvre et de la façon dont ces systèmes peuvent être intégrés à l'infrastructure technologique du foyer. Cela devrait inclure la possibilité de travailler à l'établissement d'un système de bout en bout de technologies connectées qui appuient la sécurité tout au long du cycle de gestion des médicaments, y compris l'exactitude de la commande des médicaments, les activités de déprescription, l'entreposage sécuritaire et l'accès aux médicaments, l'administration sécuritaire des médicaments et la capacité de fournir une analyse poussée de l'utilisation des médicaments et de surveiller les activités de gestion des médicaments et les incidents liés aux médicaments.
- **Intégration avec le flux de travail existant** : Les foyers de SLD devraient tenir compte de la façon dont le flux de travail existant dans foyer devrait être pris en compte au moment de choisir et de mettre en œuvre la technologie.

- Par exemple, si l'on envisage de choisir la saisie informatisée des commandes des prescripteurs (ou la prescription électronique), les foyers de SLD devraient tenir compte des besoins liés à d'autres types de commandes qui sont faites par les prescripteurs et qui ne sont pas liées aux médicaments.
- **Pertinence** : Les foyers de SLD doivent déterminer si une technologie donnée convient au milieu existant (installations physiques, composition du personnel, résidents, etc.).
  - **Durabilité** : Les foyers de SLD devraient examiner comment la technologie à choisir peut être maintenue après la mise en œuvre et au-delà de l'horizon de financement de trois ans du programme sur les TSM.
  - **Faisabilité** : Les foyers de SLD devraient se demander si la mise en œuvre de la technologie est faisable compte tenu de la capacité du foyer à mettre en œuvre la technologie envisagée.
- Les foyers de SLD devraient également veiller à ce qu'il y ait une consultation adéquate du personnel et des partenaires à l'appui de la sélection et de la mise en œuvre des technologies. Cela peut comprendre :
    - l'équipe interdisciplinaire responsable de l'évaluation du système de gestion des médicaments,
    - les résidents et les membres de la famille,
    - le personnel,
    - les prescripteurs,
    - les organismes communautaires locaux (y compris les hôpitaux) qui ont peut-être déjà mis en œuvre une telle technologie;
    - l'équipe locale de Santé Ontario (le cas échéant),
    - les fournisseurs de technologies.
  - Soulignons que les foyers de SLD doivent continuer de suivre toutes les règles de gestion des médicaments figurant dans la LFSLD et son Règlement à mesure qu'ils mettent en œuvre les TSM. Les foyers de SLD doivent également collaborer avec leur FSP en vue de s'assurer que le titulaire de permis respecte toutes les exigences de la LFSLD et de son Règlement et toutes les modalités du contrat entre le titulaire de permis et le FSP.

### 10. Que peuvent envisager les foyers de SLD pour appuyer une mise en œuvre réussie?

## **Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)**

---

- La mise en œuvre réussie des TSM dans le contexte des SLD peut être appuyée par les éléments suivants :
  - Consultation et collaboration entre les membres de la communauté des foyers de SLD et, notamment, l'équipe interdisciplinaire afin de s'assurer que les exigences relatives à chaque discipline ou chaque participant (p. ex., prescripteurs, membres du personnel infirmier, professionnels du secteur pharmaceutique, préposés aux services de soutien personnel, administration, etc.) sont traitées et intégrées.
  - Collaboration étroite avec le FSP en vue d'examiner les possibilités et veiller à ce que la technologie adoptée puisse être intégrée aux systèmes pharmaceutiques et à ce que toutes les exigences énoncées dans la LFSLD et son Règlement continuent d'être respectées.
  - Examen d'une approche progressive de la mise en œuvre, qui peut aider à intégrer les nouvelles technologies dans le flux de travail du foyer.
  - Mise en œuvre d'un processus de planification continue qui tient compte de l'application des TSM dans le contexte des objectifs généraux de sécurité des médicaments du foyer.

### **11. Quelles ressources les foyers de SLD peuvent-ils utiliser pour appuyer la planification et la mise en œuvre des TSM?**

- Il peut déjà exister des ressources sur lesquelles les foyers de SLD peuvent compter pour appuyer la planification et la mise en œuvre des TSM. Par exemple :
  - Les foyers de SLD devraient consulter leur FSP dans le cadre de leur processus de planification. De plus, certains FSP soutiennent actuellement les foyers en offrant des TSM dans le cadre de leurs forfaits de services.
  - Les fournisseurs de technologie avec lesquels les foyers de SLD ont déjà des relations peuvent connaître et offrir des solutions de santé numériques, y compris les TSM.
  - Les initiatives de santé numérique en cours peuvent être envisagées dans le cadre de la planification des TSM, y compris, par exemple, les initiatives appuyées par Inforoute Santé du Canada. Consultez le site Web d'Inforoute Santé du Canada : <https://infoway-inforoute.ca/fr/>
  - Le cas échéant, les équipes de Santé Ontario peuvent participer à la planification des TSM et/ou d'autres technologies pour les populations qu'ils desservent. Pour en savoir plus sur les initiatives de santé numériques,

## Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)

---

veuillez communiquer avec le responsable de la santé numérique de votre région de Santé Ontario :

- [OH-West\\_DigitalVirtual@ontariohealth.ca](mailto:OH-West_DigitalVirtual@ontariohealth.ca)
- [OH-East\\_DigitalVirtual@ontariohealth.ca](mailto:OH-East_DigitalVirtual@ontariohealth.ca)
- [OH-Central\\_DigitalVirtual@ontariohealth.ca](mailto:OH-Central_DigitalVirtual@ontariohealth.ca)
- [OH-North\\_DigitalVirtual@ontariohealth.ca](mailto:OH-North_DigitalVirtual@ontariohealth.ca)
- [OH-Toronto\\_DigitalVirtual@ontariohealth.ca](mailto:OH-Toronto_DigitalVirtual@ontariohealth.ca)
- Les hôpitaux ont peut-être déjà participé à la sélection et à la mise en œuvre de TSM et de systèmes de gestion des médicaments en circuit fermé.
- L'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients dispose d'un certain nombre de ressources qui peuvent être utilisées pour appuyer la planification de l'amélioration de la sécurité des médicaments. Voir le site Web d'ISMP Canada : <https://www.ismp-canada.org/fr/index.html>
- Le rapport final de la juge Gillese, et en particulier le chapitre 17 du rapport (volume 3 : [http://longtermcareinquiry.ca/wp-content/uploads/LTCI\\_Final\\_Report\\_Volume3\\_f.pdf](http://longtermcareinquiry.ca/wp-content/uploads/LTCI_Final_Report_Volume3_f.pdf)), contient des conseils et des renseignements utiles sur l'amélioration des systèmes de sécurité des médicaments ainsi que sur les défis et les possibilités que présentent les TSM. La juge Gillese cite un rapport publié par l'Institute of Medicine des États-Unis (« To Err Is Human: Building a Safer Health System » qui traite directement de ce qui doit être en place pour la mise en œuvre réussie d'une nouvelle TSM :
  - « solide leadership clinique et exécutif en faveur du changement;
  - examen de l'ensemble du processus d'utilisation des médicaments, et pas seulement des éléments particuliers touchés par les technologies envisagées;
  - compréhension de l'état, des technologies, des processus, et des forces et des faiblesses du processus actuel d'utilisation des médicaments, avant la planification et la conception;
  - avant la mise en œuvre de ces technologies, une vision commune de ce à quoi ressemblera le processus final d'utilisation des médicaments et de son incidence sur tous les cliniciens concernés, afin de diriger les efforts de planification;
  - accent mis sur la gestion du changement clinique, y compris la communication;



- conception unifiée établie par une équipe multidisciplinaire, y compris le système d'information, les processus de travail, les politiques correspondantes et les technologies de soutien;
- vaste planification de la conception et de la mise en œuvre, afin de réduire le risque de résultats négatifs et de faux départs dans le processus de mise en œuvre;
- infrastructure adéquate en place pour appuyer la communication et l'intégration rapides entre les systèmes;
- engagement de l'organisation à affecter des ressources pour assurer une mise en œuvre complète. »

### 12. Quels aspects généraux les foyers de SLD doivent-ils garder à l'esprit lorsqu'ils entreprennent la planification et la mise en œuvre d'une TSM?

- Au moment d'envisager la mise en œuvre de nouvelles technologies, les foyers de SLD devraient :
  - chercher à éviter d'adopter la technologie sans planification complète et éclairée. En l'absence d'une stratégie bien définie, le risque existe de se doter d'une technologie qui n'est pas compatible avec les systèmes ou les flux de travail actuels;
  - comprendre que le prix d'achat de la technologie ne constitue qu'une partie du coût potentiel. Il faudra peut-être beaucoup de temps et de ressources pour former le personnel et déployer les efforts nécessaires (p. ex., remodelage de l'entrepôt ou de l'espace de travail, mise à niveau de la connectivité Wi-Fi, etc.);
  - prendre en compte les coûts permanents d'entretien, de soutien et d'abonnement pendant toute la durée de la mise en œuvre de la technologie;
  - avoir conscience que la mise en œuvre de la technologie peut entraîner des coûts importants de gestion du changement pour les utilisateurs et le personnel;
  - savoir que l'adoption envisagée de la technologie peut accroître la sécurité, mais ne règle pas tous les problèmes de sécurité du foyer;
  - élaborer un plan de communication visant à informer la haute direction et le personnel des progrès de la mise en œuvre des TSM.

**13. Pourquoi demande-t-on aux foyers de SLD d'évaluer leur système de gestion des médicaments à l'aide de l'Auto-évaluation de la sécurité des médicaments pour les soins de longue durée (MSSA-SLD) mise au point par l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients (ISMP Canada)?**

- Les foyers de SLD de l'Ontario sont tenus d'effectuer une évaluation annuelle de leurs systèmes de gestion des médicaments à l'aide d'un outil d'évaluation spécialement conçu à cette fin. La MSSA-SLD est un outil qui peut être utilisé à ces fins et qui est utilisé par de nombreux foyers de SLD depuis son lancement.
- L'achèvement de la mise au point de la MSSA-SLD sera bénéfique pour la gestion des médicaments dans le secteur des SLD parce qu'elle :
  - aidera les foyers à prendre les mesures de base de référence et à planifier leurs efforts d'amélioration du système de sécurité des médicaments;
  - permettra de cerner les points à améliorer, de déterminer l'utilité précise des TSM, et d'aider, par conséquent, les foyers à choisir les technologies les mieux adaptées à leurs besoins;
  - permettra aux foyers de suivre leurs progrès sur le plan de l'amélioration du système de médication et de se comparer (de façon anonyme) aux autres foyers;
  - appuiera l'adoption d'un langage uniforme dans l'ensemble du secteur en ce qui a trait à l'amélioration de la qualité de la sécurité des médicaments.
- Veuillez noter que le ministère ne reçoit jamais de renseignements identificatoires sur les résultats de MSSA-SLD d'un foyer.

**14. Pourquoi le ministère a-t-il adopté cette approche à l'égard d'un programme qui appuie l'adoption de technologies de sécurité des médicaments dans le secteur des SLD?**

- Le ministère reconnaît que la gestion des médicaments est une activité complexe, en particulier dans les foyers de SLD, et qu'il est important d'adopter une approche multidimensionnelle pour renforcer la sécurité des médicaments.
- Le ministère reconnaît également qu'une approche universelle pour appuyer les améliorations technologiques ne fonctionnera pas pour le secteur. Les besoins varient d'un foyer de SLD à l'autre en ce qui concerne le renforcement de leurs systèmes de gestion des médicaments, et les foyers ont déjà une infrastructure

## **Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)**

---

technologique différente. C'est pourquoi le ministère offre aux foyers de SLD la souplesse nécessaire pour :

- choisir entre diverses options de TSM sur le plan de la complexité et des dépenses;
- présenter au ministère une demande d'examen des technologies qui répondent aux objectifs du programme sur les TSM, mais qui ne figurent pas sur la liste des technologies admissibles;
- utiliser le financement des TSM pour appuyer les activités de mise en œuvre, y compris le soutien à la gestion du changement.

### **15. Tous les foyers de SLD sont-ils admissibles?**

- Tous les titulaires de permis de foyer de SLD ayant conclu un accord de financement direct avec le ministère des Soins de longue durée sont admissibles au financement du programme sur les TSM.

### **16. Les nouveaux foyers sont-ils admissibles au financement du programme sur les TSM?**

- Oui, les nouveaux foyers de SLD qui sont agréés ou approuvés en vertu de la LFSLD sont admissibles au financement du programme sur les TSM.

### **17. Le ministère s'attend-il à ce que les foyers mettent en œuvre toutes les technologies?**

- Non, on ne s'attend pas à ce que les foyers de SLD mettent en œuvre toutes les technologies admissibles.
- Le programme sur les TSM n'est pas une approche universelle. On s'attend à ce que les foyers de SLD choisissent une ou plusieurs des technologies désignées en fonction d'une évaluation des technologies qui seraient les mieux à même de renforcer la sécurité des médicaments dans leur établissement, tout en tenant compte de l'adoption d'autres TSM à l'avenir.

### **18. Qu'arrive-t-il si un foyer de SLD a déjà mis en œuvre toutes ces technologies?**

## **Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)**

---

- Si un foyer de SLD a déjà mis en œuvre toutes ces TSM, il peut présenter une demande au ministère pour qu'il examine d'autres technologies qui répondent aux objectifs du programme.
- Les foyers qui ont déjà mis en place des ADA (selon la définition de la politique de financement du Ministère) peuvent utiliser le financement du programme sur les TSM pour couvrir les coûts associés à leur mise en œuvre continue.

### **19. Le lancement de ce programme signifie-t-il que le ministère veut que les foyers de SLD adoptent une approche fondamentalement différente de la gestion des médicaments?**

- Non, le programme sur les TSM vise à compléter et à appuyer les accords existants qui soutiennent la gestion des médicaments dans les foyers de SLD et les efforts visant à renforcer la sécurité des médicaments.
- Le lancement du programme sur les TSM ne vise pas à modifier les relations avec les partenaires ou les services fournis par ceux-ci, comme le FSP avec lequel le foyer a conclu un accord.
- Toutes les exigences de la LFSDL et de son Règlement relatives aux médicaments et à la gestion des médicaments continuent de s'appliquer aux titulaires de permis.

### **20. Un foyer de SLD doit-il acheter ces technologies et l'équipement associé, ou devrait-il les louer?**

- Le ministère ne prescrit pas la façon dont les foyers de SLD ont accès aux éléments admissibles. Les décisions en matière d'achat, de location ou d'acquisition d'éléments admissibles au programme sur les TSM doivent être prises en compte dans le cadre du processus de planification.

### **21. La politique de financement du programme sur les TSM stipule que le financement doit servir à acquérir des technologies qui n'étaient pas en place au 1<sup>er</sup> avril 2021, ou à y accéder. Qu'est-ce que cela signifie?**

- Le programme sur les TSM vise à renforcer la sécurité des médicaments par l'adoption accrue de technologies à l'appui de la gestion des médicaments. Cela signifie que le financement des TSM doit servir à financer l'adoption de nouvelles technologies. Par conséquent, la technologie qui était en place et qui était utilisée par le foyer avant le 1<sup>er</sup> avril 2021, qu'elle ait été payée ou non par le foyer, n'est pas

## **Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)**

---

admissible au financement du programme sur les TSM. Par exemple, si le FSP du foyer défrayait les coûts de la technologie liée au dossier électronique d'administration de médicaments utilisée par le foyer au 1<sup>er</sup> avril 2021, cette technologie n'est pas admissible au financement du programme sur les TSM, même si le foyer choisit ultérieurement de payer directement.

Les exceptions à cette disposition, qui sont décrites dans la politique de financement du programme sur les TSM, comprennent ce qui suit :

- situations où un foyer a déjà mis en place des armoires de distribution automatisée (ADA) et peut utiliser le financement du programme sur les TSM pour leur utilisation et leur entretien continus;
- cas où une technologie est déjà en place et où un titulaire de permis souhaite ajouter une fonctionnalité et peut utiliser le financement du programme sur les TSM pour couvrir les coûts supplémentaires associés à cette fonctionnalité.

### **22. Le financement n'est accordé que sur une période de trois ans; comment puis-je mettre en œuvre des technologies à long terme alors que je ne reçois du financement que pour trois ans?**

- Le ministère reconnaît que même si certains des coûts associés à l'acquisition et à la mise en œuvre de TSM seront des coûts uniques, de nombreuses technologies auront des coûts d'abonnement ou d'entretien permanents.
- Dans le cadre de la planification de la mise en œuvre des TSM, on a demandé aux foyers de SLD d'intégrer la planification de la durabilité à leurs activités générales de planification, afin de permettre l'utilisation continue des TSM au-delà de l'horizon de trois ans du programme.

### **23. La technologie est formidable, mais ce n'est pas la panacée. Que fait également le ministère?**

- Le ministère reconnaît que la gestion des médicaments est un processus complexe qui exige une approche multidimensionnelle lorsque l'on veut apporter des améliorations.
- Voilà pourquoi, en plus d'appuyer l'adoption de technologies, le ministère a conclu un accord de trois ans avec ISMP Canada en vue d'aider les foyers de SLD à renforcer la sécurité des médicaments.

## Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)

---

- Grâce à des activités d'enseignement et de formation et à la fourniture d'outils, cette initiative aidera les foyers à améliorer continuellement leurs pratiques d'utilisation de médicaments pour :
  - Réduire le risque d'événements indésirables, comme les chutes et les hospitalisations pour les résidents des foyers de SLD
  - Améliorer les transitions entre les hôpitaux et les foyers de SLD, afin de réduire le risque d'erreurs de médication lors du transfert des soins
  - Tirer des leçons des expériences antérieures, de manière à améliorer la sécurité des résidents
  - Améliorer la participation des résidents aux processus d'utilisation de médicaments et d'amélioration de leur qualité de vie
  - Diminuer le nombre d'erreurs et d'incidents liés aux médicaments.
- Le ministère continuera également d'envisager d'autres façons d'aider les foyers de SLD à renforcer la sécurité des médicaments.

### 24. Que dois-je faire si j'ai d'autres questions au sujet du programme sur les TSM?

- Veuillez communiquer avec le ministère à l'adresse suivante :  
[MLTC.correspondence@ontario.ca](mailto:MLTC.correspondence@ontario.ca).

---

<sup>i</sup> ELLIS, Wendy, KAASALAINEN, Sharon, BAXTER, Pamela et PLOEG, Jenny. « Gestion des médicaments par les infirmières et infirmiers œuvrant dans les centres de soins de longue durée », *CJNR (Canadian Journal of Nursing Research)*, 2012, Vol. 44, n°3, p. 129.

<sup>ii</sup> Institut canadien d'information sur la santé. « Utilisation des médicaments chez les personnes âgées au Canada, 2016 », Ottawa, ON : ICIS; 2018, 36.

<sup>iii</sup> Organisation mondiale de la santé. « Medication Safety in Polypharmacy », 2019, Genève (WHO/UHC/SDS/2019.11).

<sup>iv</sup> Institut canadien d'information sur la santé. « Utilisation des médicaments chez les personnes âgées au Canada, 2016 », Ottawa, ON : ICIS; 2018, 9.

<sup>v</sup> Institut canadien d'information sur la santé. « Utilisation des médicaments chez les personnes âgées au Canada, 2016 », Ottawa, ON : ICIS; 2018, 9.

<sup>vi</sup> AGRAWAL, Abha. « Medication errors : prevention using information technology systems », *British Journal of Clinical Pharmacology*, 2009, vol. 67, p. 681-686.

<sup>vii</sup> Organisation mondiale de la santé. « Technical Series on Safer Primary Care », 2016, Genève; permis : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

<sup>viii</sup> ISMP Canada. « Designing Effective Recommendations », *Ontario Critical Incident Learning Bulletin*, avril 2013, n° 4.

<sup>ix</sup> ISMP Canada. « Designing Effective Recommendations », *Ontario Critical Incident Learning Bulletin*, avril 2013, n° 4.

<sup>x</sup> GILLEASE, Eileen E. « Enquête publique sur la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée », *Rapport final, Volume 3 – Une stratégie pour la sécurité*, 2019, chap. 17, p. 111.

## Guide de mise en œuvre Q et R – Programme sur les technologies de la sécurité des médicaments (TSM)

---

<sup>xi</sup> AGRAWAL, Abha. « Medication errors : prevention using information technology systems », *British Journal of Clinical Pharmacology*, 2009, vol. 67, p. 681-686.

<sup>xii</sup> Inforoute Santé du Canada, <https://www.infoway-inforoute.ca/fr/solutions/fondements-de-la-sante-numerique/dossiers-de-sante-electroniques>

<sup>xiii</sup> GILLESE, Eileen E. « Enquête publique sur la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée », *Rapport final, Volume 3 – Une stratégie pour la sécurité*, 2019, chap. 17, p. 117.